

Séance du 9 juillet 2024 (mardi 20h30)

- Attribution du marché concernant le nettoyage et l'entretien des bâtiments communaux : Entreprise INTRA NET Propreté pour 63 904,40 € HT
- Adhésion au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et de l'Etat Civil.
- Mise en sommeil de la caisse des écoles à compter du 1^{er} janvier 2025.
- Attribution de chèques cadeaux ou cartes cadeaux aux agents communaux ou à la population : 50€ à 150€ par personne.

Séance du 10 septembre 2024 (mardi 20h30)

- Décisions modificatives du budget primitif 2024
- Charges à caractères générales : 59 645,98 €
- Modification relative à la provision pour créances douteuses : 813, 31 € au lieu de 5 052,22 €
- Intégration des frais d'études suivis de réalisation (développement voirie) : 12 000 €
- Versement du solde des subventions de fonctionnement aux associations sportives pour 2024
- Modification du tableau des effectifs
- + 1 adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet
- + 1 adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet
- - 1 adjoint technique à temps complet
- + 1 ATSEM principale 1^{ère} classe à temps complet
- + 2 adjoints territoriaux principaux de 1^{ère} classe d'animation à temps non complet
- Dénomination du foyer rural : Jean MENETEAU

Séance du 5 Novembre 2024 (mardi 20h30)

- Accord pour la garantie d'emprunt par la commune au profit des la SA HLM IRP (réhabilitation de la résidence 35 rue du moutier) emprunt de 4 179 827 €
- Fin de l'adhésion de la commune au Groupement d'Intérêt Public Maximilien (service public mutualisé en matière d'achat public sur le Val d'Oise) au 1^{er} janvier 2026
- Versement du solde des subventions au club de football pour 2024 : 2 282,50 €
- Modification du tableau des effectifs :
- 2 postes d'adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint administratif territorial
- Accord pour la convention de participation prévoyance et santé du CIG (protection sociale complémentaires des agents)
- Approbation sur le rapport sur la qualité de l'eau pour 2023
- Classe de neige CE2 - CM1 – CM, départ le 13 janvier 2025
- Participation des la commune : 4 400 €

- Participation des parents : 10 140 €
- Dons : 5 778 €
- Modification des tarifs de la cantine périscolaire au 1^{er} janvier 2025 :
 - Quotient familial < 850€, repas facturé 3,36 €
 - Quotient familial < 850€ PAI facturé 1,68 €
 - Quotient familial > 850€ repas facturé 5,94 e
 - Quotient familial > 850€ PAI facturé 2,97 €
 - Enfants hors commune repas facturé 8,91 €
 - Enfants hors commune PAI facturé 4,45 €
 - Pour les adultes repas facturé 10,48 €
 - Majoration si repas sans réservation 1 € une semaine minimum